



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Blank lines for bidder name and address

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder - Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

() Telephone No. - No de téléphone

() Fax No. - No de télécopieur

E-mail address - Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Table with 2 columns: Solicitation No. - No de l'invitation, Date, Amendment No. - N° modif., Solicitation closes - L'invitation prend fin, Time zone - Fuseau horaire, Contracting Authority - Autorité contractante, Telephone No. - No de téléphone, Fax No. - No de télécopieur, Destination - Destination, THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.



MODIFICATION n° 001 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP.
2. Modifier la DDP.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. À l'heure actuelle, qui fournit ces services à l'ARC?

R1. Actuellement, aucun contrat externe n'a été mis en place pour la traduction en arabe.

Q2. Quel est le volume estimé de travail par année?

R2. Le volume estimé de travail pour le présent exercice est d'environ 200 heures.

Q3. Le travail sur place serait-il nécessaire dans des circonstances exceptionnelles ou est-il prévu que cette situation soit une exigence normale?

R3. Oui, de temps à autre, un examen du matériel sur place peut être nécessaire.

Q4. Pour le C2 : Veuillez confirmer que les mois d'expérience à démontrer ne sont pas en plus de l'expérience déjà démontrée au C1, mais tout simplement que l'expérience au C2 doit avoir été acquise au cours de son travail au gouvernement, dans un organisme ou une entreprise privée.

R4. Les mois d'expérience à démontrer au C2 NE sont PAS en plus de l'expérience déjà démontrée au C1. L'expérience indiquée au C2 doit avoir été acquise dans le cadre de son travail à un ministère ou dans un organisme gouvernemental ou une entreprise.

Q5. Devons-nous présenter des CV pour les ressources proposées ou tout simplement démontrer l'expérience requise dans notre proposition?

R5. Les CV ne sont pas obligatoires; toutefois, le fournisseur doit être en mesure de démontrer l'expérience requise dans sa proposition. Le soumissionnaire devrait indiquer le nom, le numéro de téléphone, l'adresse de courriel et le titre du poste du client de référence.

Q6. À la page 56, la DDP indique que l'ARC fournira un ordinateur portable pour l'ensemble des travaux à accomplir. Quels logiciels seront-ils téléchargés sur l'ordinateur portable? Existe-t-il des outils de mémoire de traduction? Des documents de référence et des dictionnaires en arabe? Veuillez préciser.

R6. L'ARC fournira des ordinateurs portatifs standards. Aucun logiciel spécial ne sera téléchargé sur l'ordinateur. Il n'y a aucun outil de mémoire de traduction, de documents de référence ni de dictionnaires en arabe. L'ARC fournira à l'entrepreneur, dans la mesure du possible, un texte traduit antérieurement, des exemples de documents, des lexiques et d'autres documents de référence en vue d'aider les traducteurs et les réviseurs à assurer le style, le contexte culturel et le niveau de la langue du texte source.



Q7. Des références sont-elles requises afin d'attester l'expérience supplémentaire par rapport au O1.a (c.-à-d. C1, C2 et C3)?

R7. Le soumissionnaire devrait inclure le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel du titulaire ainsi que le titre du poste occupé par le titulaire pour l'expérience par rapport aux C1, C2 et C3, s'il est différent des références par rapport à O1.

Q8. Services de traduction : d'une bande audio ou vidéo en arabe au texte anglais. S'agit-il de traduction de vive voix? Veuillez décrire les types de services requis.

R8. Les traductions d'une bande audio ou vidéo en arabe doivent être transcrites par l'entrepreneur à l'aide de Microsoft Word.

Q9. Section 7.7, article 3 – Processus de commande : À quelle fréquence l'ARC prévoit-elle demander à l'entrepreneur de passer prendre du matériel? Un service de messagerie est-il acceptable?

R9. De façon générale, l'entrepreneur passera prendre et déposer le matériel une fois par semaine ou aux deux semaines, selon les exigences en matière de traduction. Un service de messagerie n'est pas une solution de rechange acceptable.

Q10. La DDP ne stipule pas que les exigences en matière de sécurité doivent être satisfaites avant la date de clôture. L'ARC accordera-t-elle du temps à l'entrepreneur retenu pour obtenir la cote de sécurité nécessaire pour ses ressources, au besoin? Combien de temps? Cela représente-t-il un facteur dans l'évaluation?

R10. Tous les membres du personnel doivent avoir la cote de sécurité de niveau secret seulement avant l'attribution du contrat. L'ARC accordera le temps nécessaire à l'entrepreneur retenu pour obtenir la cote de sécurité nécessaire pour ses ressources. Cela ne représente pas un facteur dans l'évaluation.

Q11. Section IV : Renseignements à l'appui – Quelles sont exactement les exigences dans cette section? Les annexes seraient normalement incluses dans la proposition technique. Veuillez préciser.

R11. Cette section est à la discrétion du soumissionnaire en vue de fournir des renseignements supplémentaires qui, selon lui, renforcerait sa proposition.

Q12. Est-il obligatoire que la certification de confidentialité à l'annexe D de la DDP soit signée et incluse dans la proposition ou cela serait-il fait uniquement au moment de l'attribution du contrat?

R12. La certification de confidentialité à l'annexe D de la DDP doit être signée uniquement au moment de l'attribution du contrat.

Q13. À la page 29 de 60, on mentionne la formation. L'ARC pourrait-elle donner des détails sur la formation qui serait expressément requise pour ce contrat?

R13. Veuillez noter que cette clause se rapporte à toute situation où l'entrepreneur doit fournir une ressource de remplacement durant la période du contrat, ce qui signifie que l'entrepreneur sera responsable de la formation et de la sensibilisation des nouvelles ressources sans que le niveau de service ne soit atteint.



2. MODIFICATIONS À LA DDP

1. À la page 1 de la demande de propositions, sous la rubrique « L'invitation prend fin » :

Supprimer : 2014-09-12

Insérer : 2014-09-17

2. À la page 32 de la demande de propositions, sous la rubrique « Pièce jointe 1 : Critères d'évaluation obligatoires » :

Supprimer : Le soumissionnaire **doit** indiquer le nom, le numéro de téléphone et le titre de poste du client de référence.

Insérer : Le soumissionnaire **devrait** indiquer le nom, le numéro de téléphone et le titre de poste du client de référence.

3. À la page 34 de la demande de propositions, sous la rubrique « Pièce jointe 2 : Critères de cotation numérique » :

Insérer : Le soumissionnaire doit fournir au moins deux références afin de démontrer qu'il possède l'expérience mentionnée ci-dessus.

Le soumissionnaire devrait indiquer le nom, le numéro de téléphone et le titre de poste du client de référence.

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.